

Réf : DCM/2015/n°7/7.1/25.02/7

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 12/02/2015
Date de l'affichage : 17/02/2015

SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT CINQ FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Patrice DEVILLE, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Alain BAILLIEU à Claude LAURIE

Arnaud FOUREL à Patricia VAN DER LINDE

Amandine JACINTO à Cédric BONATO

Secrétaire de séance : Hélène THELENE

OBJET :

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur : Jean Claude CAMPOS

Dans le cadre du développement de l'offre d'activité de l'Ecole de Musique, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2015.

Ecole de musique municipale		1 enfant	/ 2 enfants		
Eveil musical (enfants - de 6ans)	année enseignement	160 €	250 €		
Solfège	année enseignement	160 €	250 €		
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	adultes
Instrument et solfège (2/3 instrument, 1/3 solfège)	année enseignement	300 €	480 €	630 €	350 €
Ensemble musical	année enseignement	150 €	240 €	315 €	
Ensemble vocal (enfants et jeunes)	année enseignement	150 €	240 €	315 €	
		1 personne	en couple	Tarif réduit *	
Chorale (adultes)	année enseignement	150 €	250 €	100 €	
* tarif réduit chorale: personne non imposable					
		1 personne			
Stage musical (instrument et ensemble)	5jours à 5h de cours / jour	150 €			

****tarifs applicables au 1er septembre 2015**

Le paiement pourra bien entendu être échelonné.

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20150225-DCM2015-7-DE
Date de télétransmission : 26/02/2015
Date de réception préfecture : 26/02/2015

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte les tarifs de l'Ecole de Musique mentionnés.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 26/02/2015
- date d'affichage : 26/02/2015

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20150225-DCM2015-7-DE
Date de télétransmission : 26/02/2015
Date de réception préfecture : 26/02/2015
- Page 2 sur 2